



Ca 17/06/2009 – Point 5.5

JO des Jeunes Singapour du 14 au 26 Août 2010

Préambule

Des sélections aux JO des Jeunes en plusieurs phases

Compte tenu :

- premièrement, du manque de repères de la FFVoile sur ce type d'épreuves, il s'agit d'une première édition,
- deuxièmement, du fait que chaque nation ne pourra être représentée aux JO des jeunes après qualification, que par au maximum deux coureurs, un garçon et une fille, malgré que chaque nation ait la possibilité de qualifier quatre coureurs deux garçons et deux filles sur les supports Byte CII et 293 OD,
- troisièmement, du déséquilibre de la pratique française sur les supports concernés :
 - o le Byte CII est très confidentiel voire inexistant en France alors que la 293 OD est un support phare chez nos jeunes en Windsurf,

la FFVoile a pris le parti jusqu'à la fin de la première phase de sélection décrite ci-dessous, de concourir à la qualification de la nation et de participer aux JO des Jeunes en garçon et fille uniquement sur le support 293 OD

Ce choix s'impose en première intention par le nombre de coureurs pratiquant dans cette tranche d'âge sur le support 293 OD. Il est à noter que 67 coureurs garçons et filles (tranche d'âges 1994 / 1995) ont participé au Championnat de France Minimes 2008.

Ce choix s'impose aussi compte tenu des investissements en matériel et encadrement que la FFVoile ainsi que ses Clubs, CDV et Ligues ont réalisés ces dernières années sur la 293 OD. La FFVoile pour sa part, a fourni ces deux dernières années plus de 300 voiles sur les Championnats de France 2007 et 2008 et en fournira encore plus de 200 sur les Championnats de France 2009.

Règlement de sélection

MODALITES DE PARTICIPATION AUX DIFFERENTES PHASES DE SELECTION

Acte de candidature

1. Chaque athlète garçon ou fille, né(e) entre le 1^{er} Janvier 1994 et le 31 Décembre 1995, souhaitant représenter la France aux JO des Jeunes doit faire acte de candidature auprès de la FFVoile (acte de candidature 293 OD joint)
2. Seuls les athlètes garçons et filles ayant fait acte de candidature ou désignés par le Comité de Sélection pourront participer aux différentes phases de sélection aux JO des Jeunes de 2010.

Comité de Sélection

Les sélections sont arrêtées par le Comité de Sélection de la FFVoile. Ce Comité de Sélection est constitué par :

FÉDÉRATION FRANCAISE DE VOILE – Département Voile Légère - 24/06/2009

Partenaire Média FFVoile

1/3





- Le Vice Président en charge de la Voile légère, Jean Pierre CHURET.
- Le Directeur Technique National, Philippe GOUARD.
- Le Coach Manager des « Bleuets », Gildas PHILIPPE.

Ce comité pourra faire appel à des experts si nécessaire.

Description de la phase 1 Qualification de la Nation

1. OBJECTIF

L'objectif de la FFVoile est d'obtenir dans cette première phase la qualification de la France, en Garçon et Fille.

Pour cela, la FFVoile concourra pour obtenir une des 4 places garçons et une des 4 places filles ouvertes aux nations sur l'épreuve Continentale : Championnat d'Europe 293 OD qui se déroulera à Cadix (Espagne) du 29 décembre 2009 au 03 janvier 2010.

2. EPREUVE DE QUALIFICATION DE LA NATION

Les candidats garçons et filles déclarés et les athlètes désignés pour cette phase par le Comité de sélection devront participer à l'épreuve Continentale en planche à voile 293 OD.

Cette épreuve est le Championnat d'Europe 293 OD qui se déroulera à Cadix (Espagne) du 29 décembre 2009 au 03 janvier 2010. Cette épreuve qualifiera aux JO des Jeunes les 4 premiers pays du classement général pour chacune des séries garçons et filles.

Afin de pouvoir participer aux phases suivantes de sélection, les garçons et filles ayant fait acte de candidature devront concourir au championnat d'Europe précité pour qualifier la France aux JO des Jeunes, sauf cas de force majeure (blessure...) qui sera soumis à l'appréciation du Comité de sélection.

Phase 2 Sélections des athlètes représentant la France aux JO des Jeunes 2010

Suite à la Phase 1, la FFVoile émettra un règlement de sélection Phase 2, première semaine de février 2010. Il déterminera la suite des sélections aux JO des Jeunes.





**JO des Jeunes
Singapour du 14 au 26 Août 2010**

Acte de candidature

Licencié(e),
De nationalité française : *Article 39 du règlement intérieur de la FFVoile*
Né(e) entre le 1^{er} Janvier 1994 et le 31 Décembre 1995.

Série : 293 OD

Je soussigné(e) Nom et Prénom :
Date de naissance :
Numéro de Licence :
Mail :
Tél :

Licencié(e) de la Fédération Française de Voile.
Je fais acte de candidature à la sélection aux JO des Jeunes « Singapore 2010 ».
Je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement de sélection établi par la Fédération Française de Voile.

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Athlète

Signature(s) du représentant légal pour les mineurs précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Représentant légal de l'Athlète

CET ACTE DE CANDIDATURE DOIT ETRE ADRESSE PAR COURRIER A LA FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE, DEPARTEMENT VOILE LEGERE, 17 RUE HENRI BOCQUILLON – 75015 PARIS, AVANT LE 30 NOVEMBRE 2009 (LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI).

